

[www.resp-fr.org](http://www.resp-fr.org)



# LES ATELIERS DU SERVICE PUBLIC 2014

UN ESPACE  
DE RÉFLEXION  
INTERPROFESSIONNEL  
POUR LES CADRES  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE



# CONDITIONS D’INSCRIPTION

- Lorsque votre formation continue est gérée par une école de l’État, (ENM, ENSP....) vous devez vous inscrire auprès de votre école.

Si ce n’est pas le cas, merci de bien vouloir transmettre ce bulletin d’inscription, dûment signé par votre autorité hiérarchique, directement au chef de projet de la session.
- L’école organisatrice prend en charge les coûts pédagogiques liés à la rencontre.

→ Les frais de déplacement d’hébergement et de restauration des stagiaires sont pris en charge par leur institution de rattachement selon leurs propres modalités.

# LE COMITÉ DE PILOTAGE

|                                                              |                                                                    |                                                            |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Denis LA MACHE<br>CREPS Poitou Charentes                     | Pierre CAMMARATA (coordonnateur)<br>ENPJJ                          | Nathalie ROBICHON, Patricia POUPON<br>CNFPT/INSET D’Angers |
| Thierry NOULENS<br>DEMS                                      | Françoise CALMELS<br>ENSOSP                                        | Jérôme DEWITTE<br>CNFPT/INSET de Dunkerque                 |
| Isabelle de CAEVEL<br>EHESP                                  | Dominique LAMBERT ,José MARTINEZ<br>Daphné LORRIAUX<br>ENSP        | Jean-François DUMONT<br>CNFPT/INSET de Nancy               |
| Jérôme LARTIGAU<br>ENA                                       | Yannic ANTONIADES, Philippe DAVADIE<br>Dominique SCHOENHER<br>EOGN | Marie Françoise VINCENT<br>INTEFP                          |
| Sylvie CAMPAN, Aurore MAHIEU<br>Caroline SAN NICOLAS<br>ENAP | Jean Claude CHAPU, Annick MONTEIL<br>ESENESR                       | Henri FLACH<br>IRA de Bastia                               |
| Véronique MARTIN-THOMAZO<br>ENG                              | Céline FOUCHARD CHANTREUIL<br>Brigitte TRONC<br>IGPDE              | Marie Laure DURAND<br>IRA de Metz                          |
| Isabelle SALIOU<br>ENM                                       | Maxence CHORVOT<br>CNFPT/INET                                      | Danielle MICHEL<br>RESP                                    |

# LA CHARTE DU RESP

- Après une collaboration de quatre années dans l’organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d’étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public -RESP- a pour objectifs :

  - De répondre à un souci commun de ses membres d’améliorer les méthodes pédagogiques à travers l’organisation de sessions de formation ;
  - De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences ;
  - De décloisonner la formation post-universitaire de service public ;
  - De mieux faire connaître les métiers d’encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.
- Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l’amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

Pour plus de renseignements sur les écoles membres du RESP et leurs formations, connectez-vous sur le site internet : [www.resp-fr.org](http://www.resp-fr.org)

# LA RICHESSE D'UN RÉSEAU BASÉ SUR LE PRINCIPE DE L'INTER PROFESSIONNALITÉ

## DES THÉMATIQUES D'ACTUALITÉ VARIÉES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Dans notre société en profonde mutation économique et sociale, l'action des services publics s'exerce dans des conditions de plus en plus complexes.

Au niveau local, elle exige la participation et la coordination d'un grand nombre d'acteurs publics.

Les ateliers du service public s'adressent aux personnels des trois fonctions publiques, dans une approche pluridisciplinaire. La confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à rapprocher des cultures professionnelles différentes. Ces rencontres favorisent la mise en synergie des acteurs et des moyens nécessaires à la conduite de projets toujours plus ambitieux en réponse aux besoins des populations.

Les ateliers du service public créent un espace de réflexion, d'échanges de savoir pour faciliter la rencontre professionnelle de tous ceux qui souhaitent mettre leurs compétences au service de l'action commune, dans la perspective d'une efficacité globale.

Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître, pour chaque institution, les enjeux et les modes de fonctionnement.

Le dispositif des ateliers du service public est fondé sur un double principe :

- Principe de réciprocité organisationnelle
  - Principe de collaboration pédagogique
- En prenant en charge l'organisation d'un atelier et l'accueil des publics d'autres administrations, chaque école a ainsi cherché à témoigner de ce qui devrait être le maître mot de ces ateliers : la coopération.

# LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes.

En 2014, trente-sept écoles participent aux activités du réseau.

- Centre national de la fonction publique territoriale  
CNFPT Paris
- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitou Charentes  
CREPS Vouneuil sous Biard
- Direction de l'enseignement militaire supérieur  
DEMS Paris
- École nationale d'administration  
ENA Strasbourg
- École nationale d'administration pénitentiaire  
ENAP Agen
- École nationale des douanes  
END Tourcoing
- École nationale des finances publiques  
ENFiP Noisy Le Grand
- École nationale des greffes  
ENG Dijon
- École nationale de la magistrature  
ENM Bordeaux
- École nationale de protection judiciaire de la jeunesse  
ENPJJ Roubaix
- École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers  
ENSOSP Aix en Provence
- École des hautes études en santé publique  
EHESP Rennes
- École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes  
ENCCRF Montpellier
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg  
ENGEEES Strasbourg
- École nationale supérieure de la police  
ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques  
ENSSIB Villeurbanne
- École nationale supérieure de sécurité sociale  
EN3S Saint Etienne
- École nationale des services vétérinaires  
ENSV Marcy-L'Etoile

- École nationale des travaux publics de l'État  
ENTPE Vaulx-en-Velin
- École des officiers de gendarmerie nationale  
EOGN Melun
- École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
ESENESR Poitiers – Futuroscope
- École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer  
ENSAM Nantes
- École des commissaires des armées  
ECA Salon de Provence
- Institut de formation de l'environnement  
IFORE Paris
- Institut de la gestion publique et du développement économique  
IGPDE Vincennes
- Institut national des études territoriales  
CNFPT/INET Strasbourg
- Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers  
CNFPT/INSET Angers
- Institut national spécialisé d'études territoriales du Dunkerque  
CNFPT/INSET Dunkerque
- Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier  
CNFPT/INSET Montpellier
- Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy  
CNFPT/INSET Nancy
- Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
INTEFP Marcy-L'Etoile
- Institut régional d'administration de Bastia  
IRA Bastia
- Institut régional d'administration de Lille  
IRA Lille
- Institut régional d'administration de Lyon  
IRA Lyon
- Institut régional d'administration de Metz  
IRA Metz
- Institut régional d'administration de Nantes  
IRA Nantes
- Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur  
SDRF Lognes

# CALENDRIERS DES ATELIERS DE SERVICE PUBLIC 2014

|            |                                                                                                                                                         |      |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| ATELIER 1  | La déontologie du cadre et le management de la prévention des risques<br>Le 30 janvier à Metz                                                           | p.08 |
| ATELIER 2  | Recruter, accompagner et maintenir dans l’emploi les personnes en situation de handicap<br>Du 10 au 13 février à Roubaix                                | p.09 |
| ATELIER 3  | Intelligence économique territoriale :<br>le territoire au cœur des stratégies publiques en développement économique<br>du 10 au 11 février à Vincennes | p.10 |
| ATELIER 4  | Les leviers d’action pour encourager la carrière des femmes :<br>outils RH et ressources personnelles<br>Du 20 au 21 mars à Paris                       | p.11 |
| ATELIER 5  | La scolarisation des élèves en situation de handicap<br>Du 24 au 26 mars à Futuroscope Chasseneuil                                                      | p.12 |
| ATELIER 6  | Accompagner les personnels victimes d’événements traumatisants: premières démarches<br>Du 25 au 27 mars à Agen                                          | p.13 |
| ATELIER 7  | Le management à distance<br>Du 27 au 28 mars à Metz                                                                                                     | p.14 |
| ATELIER 8  | La lutte contre les discriminations: un enjeu pour le service public<br>Du 1 <sup>er</sup> au 3 avril à Futuroscope Chasseneuil                         | p.15 |
| ATELIER 9  | Infirmier(ère)s et santé publique: vers de nouvelles pratiques professionnelles<br>Du 9 au 10 avril à Rennes                                            | p.16 |
| ATELIER 10 | La responsabilité pénale non intentionnelle<br>Du 12 au 14 mai à Paris                                                                                  | p.17 |
| ATELIER 11 | Éthique et services publics<br>Du 13 au 15 mai à Futuroscope Chasseneuil                                                                                | p.18 |
| ATELIER 12 | Santé globale des enfants et des adolescents:<br>cohérence entre politiques de santé et actions éducatives<br>Du 21 au 23 mai à Rennes                  | p.19 |
| ATELIER 13 | Mobiliser et coordonner les acteurs du service public pour l’égalité des territoires<br>Du 11 au 13 juin à Dunkerque                                    | p.20 |
| ATELIER 14 | Dialogue de gestion et pilotage stratégique :<br>enjeux, outils, retours d’expérience, perspectives<br>Du 16 au 17 juin à Bastia                        | p.21 |

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |      |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| ATELIER 15               | Secret professionnel et partage d’information en intervention sociale<br>Du 17 au 19 juin à Angers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | p.22 |
| ATELIER 16               | Manager l’égalité professionnelle Femmes/Hommes<br>Du 17 au 19 juin à Marcy L’Etoile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | p.23 |
| ATELIER 17               | Mettre en place et animer un réseau professionnel<br>Du 22 au 23 septembre à Vincennes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | p.24 |
| ATELIER 18               | Violences et agressivité des usagers: adapter l’organisation et accompagner les agents<br>Du 1 <sup>er</sup> au 2 octobre à Cannes-Ecluse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | p.25 |
| ATELIER 19               | Autorité et management – enjeux, pratiques, postures et procédures<br>Du 1 <sup>er</sup> au 3 octobre à Metz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | p.26 |
| ATELIER 20               | Développer des compétences collectives pour réussir le partenariat<br>Du 7 au 8 octobre et du 18 au 19 novembre à Roubaix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | p.27 |
| ATELIER 21               | Organisation et communication en situation de crise<br>Du 14 au 16 octobre à Cannes-Ecluse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | p.28 |
| ATELIER 22               | La laïcité dans les services publics<br>Du 14 au 16 octobre à Futuroscope Chasseneuil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | p.29 |
| ATELIER 23               | Management des équipes et gestion des conflits<br>Du 3 au 6 novembre à Dijon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | p.30 |
| ATELIER 24               | Lutte contre l’insécurité : quelle place pour la prévention et le partenariat ?<br>Du 12 au 14 novembre à Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | p.31 |
| ATELIER 25               | La lutte contre la fraude<br>Du 17 au 19 novembre à Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | p.32 |
| ATELIER 26               | Les jeunes et l’autorité publique<br>Du 1 <sup>er</sup> au 3 décembre à Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | p.33 |
| SESSIONS<br>INTER-ÉCOLES | Sessions inter-écoles accessibles aux Ateliers du service public<br>Du 3 au 7 mars à Rennes<br>pour plus d’information : <a href="http://www.resp-fr.org">www.resp-fr.org</a> rubrique « activités et formations », sessions inter-écoles<br>→ Le traitement de la maltraitance<br>→ La santé au travail<br>→ La précarité des personnes âgées<br>→ Les systèmes d’information<br>→ La communication publique<br>→ Les dérives sectaires<br>→ Précarité et souffrance psychiques<br>→ La contrefaçon des produits de santé<br>→ L’inspection : un outil de contrôle de légalité et de conformité<br>ou un outil de prévention des risques et des crises ? | p.34 |

ATELIER N°1

|                                            |
|--------------------------------------------|
| DATE                                       |
| 30 JANVIER 2014                            |
| 9H30-16H30                                 |
| LIEU                                       |
| IRA DE METZ                                |
| 15 AVENUE DE LYON                          |
| 57070 METZ                                 |
| ÉCOLE ORGANISATRICE                        |
| INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ |
| CHEF DE PROJET                             |
| MARIE-LAURE DURAND                         |
| TÉL. 03 87 75 93 23                        |
| mldurand@ira-metz.gouv.fr                  |
| CONTACT                                    |
| MARIE-LAURE DURAND                         |
| mldurand@ira-metz.gouv.fr                  |
| DATE LIMITE D'INSCRIPTION                  |
| 8 JANVIER 2014                             |

LA DÉONTOLOGIE DU CADRE ET LE MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

PROBLÉMATIQUE

Les textes en matière de déontologie sont actuellement en évolution et tendent à reporter sur l’encadrement des administrations la responsabilité de l’appréciation et de la prévention des risques.

OBJECTIFS

- À l’issue de la formation les stagiaires seront capables de :
- Identifier et comprendre le sens et l’évolution des principes déontologiques qui s’appliquent à eux dans l’exercice de leurs fonctions et au-delà ;
  - Clarifier la signification des obligations auxquelles sont soumis les agents au regard des valeurs de la fonction publique ;
  - Maîtriser les questions déontologiques et disciplinaires dans la GRH et développer la capacité de prévention.

CONTENU

- Actualité du thème des valeurs et de la déontologie dans la fonction publique ;
- La spécificité des règles déontologiques dans la fonction publique (origine, pluralité des fondements, principales obligations) ;
- La responsabilité déontologique du cadre de proximité, pour lui-même et son équipe ; responsabilités traditionnelles et nouvelles ;
- La mise en pratique de la déontologie dans la GRH et le management de la prévention des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de séquences théoriques, d’exercices sur les textes et d’études de cas.

PUBLIC VISÉ

Cadres de proximité en situation managériale.

Cette formation a obtenu le label École de la GRH en 2010

ATELIER N°2

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| DATE                                                    |
| DU 10 (14H) AU 13 FÉVRIER 2014 (12H)                    |
| NOMBRE D'HEURES                                         |
| 18H                                                     |
| LIEU                                                    |
| ENPJJ                                                   |
| 16 RUE DU CUROIR                                        |
| 59100 ROUBAIX                                           |
| ÉCOLES ORGANISATRICES                                   |
| ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE |
| CHEF DE PROJET                                          |
| JÉRÉMIE MEURISSE                                        |
| DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DE LA FC/ENPJJ                 |
| jeremie.meurisse@justice.fr                             |
| CONTACT                                                 |
| PIERRE CAMMARATA                                        |
| TÉL. 03 59 03 13 64                                     |
| pierre.cammarata@justice.fr                             |
| DATE LIMITE D'INSCRIPTION                               |
| VENDREDI 03 JANVIER 2014                                |

RECRUTER, ACCOMPAGNER ET MAINTENIR DANS L'EMPLOI LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PROBLÉMATIQUE

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, l’employeur public est tenu à une obligation d’emploi (maintien et recrutement) de personnes en situation de handicap. Si le FIPHFP est l’acteur institutionnel principal chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, l’ensemble des services de l’État se doit également de participer à cet effort. Effort qui va bien au-delà du développement d’une politique d’insertion professionnelle pour tenter de participer au développement d’une véritable citoyenneté pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Se sensibiliser aux multiples enjeux du handicap.
- Repérer l’ensemble des interlocuteurs extérieurs pouvant apporter une aide dans le recrutement et l’accueil de la personne en situation de handicap.
- Préparer le recrutement d’une personne en situation de handicap (connaître la fonction, le lieu d’exercice, l’environnement de travail, les contraintes inhérentes au service etc.).
- Préparer l’accueil dans une équipe de travail d’une personne en situation de handicap.

CONTENU

- La philosophie générale de la loi du 5 février 2005
- Handicaps visibles/handicaps non visibles : essai de typologie
- Le handicap = un enjeu de politique publique, une politique publique à enjeu (citoyenneté, dépendance...)
- Pourquoi recruter une personne handicapée ?
- L’ergonomie au secours du handicap
- Réussir l’insertion professionnelle des personnes handicapées dans un service

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d’apports théoriques et pratiques
- Échanges de pratiques

PUBLIC VISÉ

Tous cadres des 3 fonctions publiques et de la Sécurité sociale

## ATELIER N°3

**DATE**  
DU 10 AU 11 FÉVRIER 2014.

**LIEU**  
INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE)  
20, ALLÉE GEORGES POMPIDOU  
94306 VINCENNES CEDEX

**ÉCOLES ORGANISATRICES**  
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT),  
INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE),  
ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (EOGN)

**CHEF DE PROJET**  
MATHILDE VANDERRUSTEN  
mathilde.vanderrusten@cnfpt.fr

**CONTACT ADMINISTRATIF :**  
DENISE SEDMAK  
denise.sedmak@cnfpt.fr  
03 28 51 32 13

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
11 JANVIER 2014

# INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : LE TERRITOIRE AU CŒUR DES STRATÉGIES PUBLIQUES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## PROBLÉMATIQUE

Avec la mondialisation, la compétition économique s'établit non seulement entre les Etats mais aussi entre les territoires. La mobilisation des acteurs publics et privés devient alors une nécessité afin d'assurer le développement d'un bassin d'emploi, autour d'activités qui auront été identifiées comme stratégiques pour le territoire et de favoriser le développement des emplois sur ce territoire. C'est tout l'enjeu aujourd'hui de l'intelligence économique (IE) territoriale.

L'intelligence économique territoriale offre aux décideurs des outils de connaissance, de veille et d'analyse des acteurs du territoire pour engager une réflexion stratégique et une politique de développement et d'attractivité d'un territoire.

## OBJECTIFS

- Partager les notions et les objectifs de l'intelligence économique territoriale ;
- Appréhender les interactions avec les acteurs privés les limites du champ d'action des acteurs publics ;
- Identifier les outils de veille, de diffusion et de collaboration propres à l'IET ;
- Echanger les bonnes pratiques des territoires.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports conceptuels, cas pratiques, échanges de pratiques

## PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques

## ATELIER N°4

**DATE**  
DU 20 AU 21 MARS 2014

**LIEU**  
ENA  
2 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE  
75006 PARIS

**ÉCOLES ORGANISATRICES**  
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)  
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)

**CHEFS DE PROJET**  
JÉRÔME LARTIGAU  
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE À L'ENA  
jerome.lartigau@ena.fr  
TÉL. 01 44 41 85 68  
MÉRYIL DUBOIS MAGISTRATE ET  
COORDONNATRICE DE FORMATION ENM  
meryil.dubois@justice.fr  
TÉL. 01 44 41 88 01

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
JEUDI 20 FÉVRIER 2014

# LES LEVIERS D'ACTION POUR ENCOURAGER LA CARRIÈRE DES FEMMES : OUTILS RH ET RESSOURCES PERSONNELLES

## PROBLÉMATIQUE

La faible représentativité des femmes dans les organes de décision témoigne des efforts à fournir pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les instances s'inscrivent peu à peu dans une politique de réduction des inégalités, seules quelques femmes arrivent aujourd'hui à imposer leur leadership. Il appartient aux femmes mais aussi aux organisations, de développer leurs talents de leader afin de qu'elles participent davantage aux prises de décisions et que leur légitimité soit reconnue. Des quotas ont été progressivement mis en place pour contraindre les administrations à faire appel à des femmes aux postes de direction. Ainsi, la loi du 12 mars 2012 prévoit un quota de 40% de nomination de femmes aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeant d'ici à 2018. Cette formation de deux jours permet de faire un point sur l'état des lieux (réglementation, constats, etc.) et de proposer des pistes de solutions : lutte contre les stéréotypes, encouragement et suivi aux différents niveaux de la carrière, communication plus efficace sur la mixité et l'égalité professionnelle, ressources et bonnes pratiques internationales, soutien des réseaux professionnels, mentoring ou parrainage des femmes.

## OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux politiques en termes de ressources humaines du leadership des femmes ;
- Identifier les actions à entreprendre pour renforcer et encourager l'accès des femmes à des postes de direction.

## CONTENU

La première journée dressera un panorama du contexte politique et des leviers d'action institutionnels. Un regard sociologique sera porté sur les parcours professionnels des femmes ; il permettra de décrypter les obstacles qui demeurent. Des regards croisés d'expériences de femmes dirigeantes ayant eu de riches carrières ouvriront les échanges avec les participants. Un focus sera fait sur la lutte contre les stéréotypes de genre. La deuxième journée permettra d'identifier les compétences personnelles qui peuvent être mobilisées au service d'une carrière afin d'accéder à des postes à responsabilité. Des outils d'affirmation de soi et de communication seront proposés.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé, débats, ateliers, mises en situation.

## PUBLIC VISÉ

Tout manager mobilisé par la thématique égalité femmes-hommes et tout personnel dirigeant au sein des cellules ressources humaines. Ouvert à tous les magistrats.

ATELIER N°5

DATE  
DU 24 (14H) AU 26 MARS 2014 (15H15)

LIEU  
ESENESR  
BOULEVARD DES FRÈRES LUMIÈRE  
BP72000  
TELEPORT 2  
86360 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ECOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE (ESENESR), ECOLE DES HAUTES  
ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP), INSTITUT  
NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES  
(CNFPT/INSET)

CHEFS DE PROJET  
ANNICK MONTEIL – ESENESR  
AGNÈS DUCROS - PROFESSEUR EHESP  
CORINNE LOVI – INSET ANGERS

CONTACT  
INSCRIPTIONS AUPRÈS DE :  
Assistante :  
valerie.gervier@education.gouv.fr  
TÉL. 05 49 49 25 34

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
14 FÉVRIER 2014

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES  
EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIFS

- S’informer sur l’état de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Repérer les missions des acteurs, leurs stratégies, leurs logiques de fonctionnement et leurs effets sur la prise en compte des besoins et demandes d’un enfant ou d’un adolescent en situation de handicap.
- Analyser les facteurs de résistance et les obstacles à la conduite d’un projet de scolarisation ainsi que les stratégies favorisant les démarches d’intégration.
- S’approprier les démarches adaptées entre acteurs en croisant les regards et en confrontant les pratiques à partir de travaux de groupes.

CONTENU

- L’organisation des instances dans le champ du handicap.
- 9 ans après la loi du 11 février 2005 : où en est-on ? : accessibilité, compensation...
- Attitudes des élèves valides vis-à-vis de leurs pairs en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire : constats de recherches pour aller vers l’inclusion.
- La notion de diversité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences, débats, ateliers, partage d’expériences.  
Cette session de formation continue est également ouverte à la formation initiale des médecins de l’éducation nationale.

PUBLIC VISÉ

Directeur d’établissement médico-social, directeur d’établissement scolaire, professionnel des MDPH, médecin de l’éducation nationale, médecin inspecteur de santé publique, personnel social et de santé de l’éducation nationale, IEN-ASH, enseignant, magistrat, cadres territorial, responsable de services enfance, éducation, jeunesse, apprentissage, formation professionnelle et tout professionnel concerné par la thématique.

ATELIER N°6

DATE  
DU 25 AU 27 MARS 2014  
3 JOURS

LIEU  
ENAP  
440, AVENUE MICHEL SERRES  
BP 28  
47916 AGEN

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION  
PÉNITENTIAIRE (ENAP)  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS  
DE SAPEURS POMPIERS (ENSOSP)

CHEFS DE PROJET  
SYLVIE CAMPAN  
FRANÇOISE CALMELS (ENSOSP)

CONTACTS  
SYLVIE CAMPAN  
TÉL. 05 53 98 92 10  
sylvie.campan@justice.fr  
DAVID SÉGURA  
TÉL. 05 53 98 89 21

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
7 FÉVRIER 2014

ACCOMPAGNER LES PERSONNELS VICTIMES  
D’ÉVÉNEMENTS TRAUMATISANTS :  
PREMIÈRES DÉMARCHES

PROBLÉMATIQUE

Certains professionnels sont régulièrement confrontés à des situations difficiles : agression verbale ou physique, suicide, accident... Le traumatisme psychologique qui suit touche parfois d’autres personnes que les victimes directes. Sans se substituer aux différents professionnels qui peuvent intervenir (médecins, psychologues, assistant sociaux...) l’encadrement direct a la charge de recevoir les victimes et les témoins d’événements traumatisants. Ces entretiens sont primordiaux et, mal conduits, ils peuvent occasionner d’irréversibles dégâts dans le climat social. Comment identifier les victimes ? Quelle stratégie mettre en place ? Cette session vise à apporter des éléments de réponse pour guider la réflexion et l’action des cadres confrontés à ce type de problématique.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre aux cadres de conduire les premières démarches d’accompagnement des agents de leur(s) équipe(s), victimes d’événements traumatisants ;
- Sensibiliser les cadres à la prise en charge des publics ayant eu à vivre un événement traumatisant ;
- Définir ce qu’est un événement traumatisant ;
- Proposer des techniques d’entretien adaptées aux différentes situations traumatisantes ;
- Donner des méthodes et outils pour que cet entretien soit bien vécu par les personnes qui viennent de subir une situation traumatisante.

CONTENU

- Le positionnement et le rôle d’accompagnement du cadre, ses limites
- Les notions de stress et de traumatisme : identification, repères, approche clinique ;
- Les entretiens et l’écoute ;
- Les acteurs de la prise en charge post-traumatique : identifier, orienter et articuler son action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques et mises en situation

PUBLIC VISÉ

Agent en situation d’encadrement d’équipe



ATELIER N°7

DATE  
DU 27 AU 28 MARS 2014 (DE 9H30 À 16H30)

LIEU  
IRA DE METZ  
15, AVENUE DE LYON  
57070 METZ

ÉCOLE ORGANISATRICE  
INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ  
(IRA)

CHEF DE PROJET  
MARIE-LAURE DURAND  
TÉL. 03 87 75 93 23  
mldurand@ira-metz.gouv.fr

CONTACT ADMINISTRATIF  
TÉL. 03 87 75 93 21  
fpai@ira-metz.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
7 MARS 2014

LE MANAGEMENT À DISTANCE

PROBLÉMATIQUE

Les managers sont aujourd’hui de plus en plus contraints d’animer et d’encadrer une équipe qui peut-être physiquement dispersée (équipe sur sites éclatés, agents en situation de télétravail, agents dont les missions les amènent à être fréquemment sur le terrain en intervention ou en contrôle...)

OBJECTIFS

- À l’issue de la formation les stagiaires seront capables de :
- Développer des pratiques spécifiques du management à distance
- Organiser la communication des agents dans l’équipe.
- Savoir utiliser les outils technologiques de manière optimale

CONTENU

- Identifier les particularités du management à distance et ses conséquences pour l’agent, l’organisation et l’encadrant.
- Définir les rôles de l’encadrant : un tuteur, un aide à l’organisation, un transmetteur d’information.
- Mettre en œuvre les conditions de réussite du télé travail, en matière de communication, d’organisation, de management et de conditions de travail.
- Définir les règles du jeu : l’élaboration et la mise en œuvre d’une charte du télétravail.
- Construire un pilotage de l’activité par les objectifs et un reporting sûr de tableaux de bord et des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- Comment mesurer la performance ?
- Développer le sentiment d’appartenance à l’équipe, favoriser la cohésion et la coopération en intégrant des temps individuels et collectifs.
- Savoir motiver, responsabiliser et reconnaître l’agent en télé travail.
- Proposer les moyens et outils technologiques efficaces et pertinents (NTIC)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de séquences théoriques, de mises en situation et d’échanges de pratiques

PUBLIC VISÉ

Cadres en situation managériale

ATELIER N°8

DATE  
DU 1<sup>er</sup> (14H) AU 3 AVRIL (12H) 2014

NOMBRE D'HEURES  
12 HEURES

LIEU  
ESENESR  
BD DES FRÈRES LUMIÈRE  
BP 72 000  
TÉLÉPORT 2  
86960 FUTUROSCEPE  
CHASSENEUIL CEDEX

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE (ESENESR)  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE (EHESP)  
INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ DES ÉTUDES  
TERRITORIALES (CNFPT/INSET ANGERS)

CHEF DE PROJET  
ANNICK MONTEIL (ESENESR)  
annick.monteil@education.gouv.fr  
TÉL. 05 49 49 25 24

CONTACT ADMINISTRATIF  
VALÉRIE GERVIER  
valerie.gervier@ education.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
28 FÉVRIER 2014

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC

PROBLÉMATIQUE

En raison même de la diversité de ces critères (l’origine, le sexe, la situation de famille, l’apparence physique, le patronyme, l’état de santé, le handicap, l’orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales...) et de la complexité des situations professionnelles, les administrations sont confrontées aux discriminations, qu’elles puissent exister au sein des services ou les interpeller dans l’exercice de leur activité. Cette rencontre mettra en perspective l’histoire d’une notion encore mouvante et les lieux sensibles où elle croise nécessairement les missions de service public : le débat interroge le juriste, le sociologue (égalité/équité, égalité homme-femme...). Responsabilité de la puissance publique et gestion du quotidien : les deux volets seront tour à tour envisagés.

OBJECTIFS

- Proposer aux responsables un espace de réflexion –mutualisation sur cette question ;
- Identifier, définir les discriminations et les distinguer d’autres formes d’inégalités ou de dépréciation ;
- Connaître les outils/actions de lutte contre les discriminations et le cadre juridique qui entoure cette question ;
- Repérer les bonnes pratiques susceptibles d’être mutualisées.

CONTENU

- Rapport à la lutte contre les discriminations : exemples de situations professionnelles, exemples de résolutions de cas sensibles ;
- Ressources, méthodes et pratiques développées dans le service public pour répondre à la diversité des situations ;
- Rôle et place du cadre de service public dans ce mouvement de droit encore en construction.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences théoriques, études de cas, ateliers, analyse de situations professionnelles.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques



ATELIER N°9

DATE  
DU 9 AU 10 AVRIL 2014

NOMBRE D'HEURES  
12HEURES

LIEU  
EHESP  
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD  
35043 RENNES  
TÉL. 0299022744  
FAX. 0299022626

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE (EHESP) RENNES  
INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES  
TERRITORIALES (CNFPT/INSET) NANCY  
ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE  
DE LA JEUNESSE (ENPJJ) ROUBAIX

CHEFS DE PROJET  
CHRISTOPHE DEBOUT  
PROFESSEUR EHESP  
VIVIANE BAYAD  
CNFPT/INSET NANCY  
PIERRE CAMARATTA ENPJJ

CONTACT ADMINISTRATIF  
candidature@ehesp.fr  
TÉL. 0299022500

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
7 MARS 2014

INFIRMIER(ÈRE)S ET SANTÉ PUBLIQUE:  
VERS DE NOUVELLES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES

PROBLÉMATIQUE

Le contexte de réorganisation du système de santé français, les enjeux actuels en santé publique et la baisse de la démographie médicale, conduisent à faire évoluer les pratiques professionnelles infirmières du champ de la santé publique, vers de nouvelles missions. Il est nécessaire pour ces professionnels de trouver des lieux et des temps de rencontre, d'échanges et de formations communs.

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :
- Faire émerger un socle commun de compétences dans les pratiques infirmières ;
  - Échanger sur ses pratiques professionnelles et plages communes d'exercice ;
  - Initier la construction d'un réseau de professionnels infirmiers dans l'esprit de la loi d'orientation de 2004 et de la loi HPST.

CONTENU

- **Journée 1 / Soins infirmiers: un secteur d'activité en évolution: quels impacts pour l'infirmier(ère) de santé publique?**
- Travaux en ateliers:
- 1<sup>er</sup> atelier: éthique – secret médical et partage d'informations entre professionnels ;
  - 2<sup>ème</sup>: coordination au sein des équipes pluridisciplinaires ;
  - 3<sup>ème</sup>: négociation et stratégie avec les décideurs ;
  - 4<sup>ème</sup>: articulation entre pratiques et politiques de santé publique.
- Intervention: Les priorités de recherche dans le domaine des soins infirmiers en santé publique
- **Journée 2 / Restitution des travaux d'ateliers.**
- Table ronde: Quelles pratiques innovantes mises en œuvre à partir des besoins de santé primaire
- Conférence: Perspective sur le rôle des infirmiers(ières) diplômés(ées) d'état dans le champ de la santé publique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences, débats, analyse de pratiques d'acteurs du terrain.

PUBLIC VISÉ

Infirmiers, Infirmières des 3 fonctions publique et de l'assurance maladie ayant une mission de santé publique.

ATELIER N°10

DATE  
DU 12 MAI (9 H) AU 14 MAI 2014 (17 H)

NOMBRE D'HEURES  
18 HEURES

LIEU  
ENM PARIS  
3TER QUAI AUX FLEURS  
75004 PARIS

ÉCOLE ORGANISATRICE  
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

CHEF DE PROJET  
STÉPHANIE AUSBART  
MAGISTRATE ET COORDONNATEUR  
DE FORMATION  
TÉL. 01 44 41 99 71  
stephanie.ausbart@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF  
PATRICIA DEZAIRE  
patricia.dezaire@justice.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
30 MARS 2014

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE  
NON INTENTIONNELLE

PROBLÉMATIQUE

La loi du 10 juillet 2000 sur la définition des délits non intentionnels et modifiant notamment l'article 121-3 du code pénal avait tenté de concilier les objectifs contradictoires de prise en compte des attentes des victimes et de lutte contre une pénalisation excessive de l'action des décideurs publics. Les objectifs de la loi ont-ils été atteints ?

OBJECTIFS

- Présenter un bilan de l'application d la loi du 10 juillet 2000 ;
- Donner des exemples concrets de sa mise en œuvre (accidents du travail, responsabilité médicale, accidents collectifs, décideurs publics, collectivités territoriales...);
- Croiser les approches juridiques et professionnelles de magistrats et de représentants de diverses fonctions publiques.

CONTENU

- Bilan des réformes depuis 1996 et perspectives d'évolution ;
- Étude des particularités des infractions non intentionnelles (rapport entre faute et causalité, responsabilité des personnes morales, faute civile et faute pénale);
- Illustrations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et conférences-débats

PUBLIC VISÉ

- Magistrats (40)
- Cadres des trois fonctions publiques et notamment (16) :
- Officiers de gendarmerie
  - Officiers de police
  - Inspecteurs du travail
  - Cadres de la fonction publique territoriale

## ATELIER N°11

### DATE

DU 13 (14 H) AU  
15 MAI (12 H)

### NOMBRE D'HEURES

12 H

### LIEU

ESENESR  
BOULEVARD DES FRÈRES LUMIÈRE  
BP 72000  
TÉLÉPORT 2  
86360 FUTUROSCOPE

### ÉCOLES ORGANISATRICES

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE (ESENESR)  
ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE  
LA JEUNESSE (ENPJJ)  
ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE (EOGN)

### CHEF DE PROJET

ANNICK MONTEIL (ESENESR)  
TÉL. 05 49 49 25 24  
annick.monteil@education.gouv.fr

### CONTACT

VALÉRIE GERVIER  
ASSISTANTE DE FORMATION  
valerie.gervier@education.gouv.fr

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

10 AVRIL 2014

# ÉTHIQUE ET SERVICES PUBLICS

### PRÉSENTATION

Socio-éthique, bioéthique, éthique communicationnelle, l'éthique envahit le langage. Dans le champ du travail, elle est généralement revendiquée au travers de codes déontologiques. Technicité et compétences ne suffisent plus. Aujourd'hui, il faut aussi une éthique à laquelle accrocher le fondement de l'action.

Les managers de service public, détenteurs d'une portion de la puissance publique, sont responsables du respect par les agents des valeurs inscrites dans la Constitution et de celles qui sont imposées par la relation à l'utilisateur-citoyen. Il leur appartient de les faire vivre à l'épreuve du quotidien.

L'exercice de responsabilités de management dans un service public imposant l'adoption de comportements en fonction de principes de conduite fondés sur des valeurs propres à leur service, peut utilement s'appuyer sur le concept de l'éthique de la responsabilité.

### OBJECTIFS

- Explorer le concept d'éthique et son corollaire, la déontologie ;
- S'interroger sur la nature de ce qu'on peut appeler une éthique professionnelle ;
- Appréhender l'intérêt du développement d'une éthique de la responsabilité ;
- Confronter les points de vue des différents services publics ;
- Apporter des éléments permettant de réfléchir, pour son propre service, à une démarche éthique.

### CONTENU

- Qu'est-ce que l'éthique et pourquoi la question se pose-t-elle aujourd'hui ?
- Éthique professionnelle et responsabilités ;
- Éthique et management.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges de pratiques, travaux de groupe en ateliers, retours d'expériences.

### PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques

## ATELIER N°12

### DATE

DU 21 AU 23 MAI 2014

### NOMBRE D'HEURES

18 HEURES

### LIEU

EHESP RENNES  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE - EHESP  
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD  
35043 RENNES  
TÉL. 02 99 02 27 44  
FAX. 02 99 02 26 26

### ÉCOLES ORGANISATRICES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE (EHESP), INSTITUT NATIONAL  
SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES (CNFPT/  
INSET DE NANCY) ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (ESENESR)  
FUTUROSCOPE

### CHEFS DE PROJET

AGNÈS DUCROS, PROFESSEUR EHESP  
VIVIANE BAYAD, CNFPT/INSET NANCY  
ANNICK MONTEIL  
ESENESR

### CONTACT ADMINISTRATIF

candidature@ehesp.fr  
TÉL. 02 99 02 25 00

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

2 MAI 2014

# SANTÉ GLOBALE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS : COHÉRENCE ENTRE POLITIQUES DE SANTÉ ET ACTIONS ÉDUCATIVES

### PROBLÉMATIQUE

Promouvoir l'approche globale de la santé des enfants et des adolescents doit constituer une préoccupation forte dans notre pays et s'avère indispensable du fait de la multitude des déterminants (environnement social, familial, culturel, qualité et hygiène de vie, ...) qui participent à la construction de la personnalité, de l'autonomie et de la relation à l'autre des citoyens de demain. Différentes politiques et institutions, mobilisant des approches multidisciplinaires concourent à la construction de la santé globale des enfants et des adolescents. Mais la cohérence entre les dispositifs, leurs implications et les modes de coopérations sont toujours à améliorer.

### OBJECTIFS

- Favoriser l'élaboration d'une culture commune dans l'objectif d'une meilleure santé globale collective des enfants et des adolescents ;
- Clarifier le concept d'approche globale de la santé ;
- Analyser la cohérence des politiques publiques concernées, de leurs enjeux et leurs déclinaisons ;
- Identifier à travers les logiques et les pratiques des différentes institutions les moyens de promouvoir une santé globale des enfants et adolescents.

### CONTENU

- Définition du concept de santé globale, analyse des enjeux sociétaux, réflexions sur les déterminants et l'impact de différentes politiques publiques sur la santé globale collective des enfants et des adolescents ;
- Présentation du développement de la construction de la personnalité, de l'autonomie et de la relation à l'autre. Lien avec les déterminants d'une santé globale ;
- Présentation des politiques publiques en santé et des dispositifs d'actions éducatives, de leurs enjeux, de déclinaisons locales. Analyse de leur cohérence dans un objectif de santé globale ;
- Au regard de l'objectif de concourir à une meilleure santé globale, analyse d'expériences dans les champs de la santé, de l'éducation et du social.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, cas pratiques

### PUBLIC VISÉ

Cadres des services déconcentrés de l'État, directeurs et responsables des services enfance-jeunesse, services de santé et de restauration collective des Collectivités territoriales, médecins de PMI, chefs d'établissement de l'enseignement agricole, personnels de direction, conseillers techniques médico-sociaux, corps d'inspection de l'Éducation nationale, cadres PJJ et tout cadre intéressé par la thématique

ATELIER N°13

DATE  
DU 11 AU 13 JUIN 2014 (DE 10H À 17H)

LIEU  
CNFPT/INSET DE DUNKERQUE  
1/7 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
59379 DUNKERQUE CEDEX

ÉCOLE ORGANISATRICE  
INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES  
TERRITORIALES DE DUNKERQUE (CNFPT/INSET),  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE (EHESP)

CEHFS DE PROJET  
SAMIR YACOUBI  
samir.yacoubi@cnfpt.fr  
YVETTE RAYSSIGUIER  
yvette.rayssiguier@ehesp.fr

CONTACT ADMINISTRATIF  
MAGALI BEAU  
magali.beau@cnfpt.fr  
TÉL. 03 28 51 32 33

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
15 MAI 2014

MOBILISER ET COORDONNER LES ACTEURS  
DU SERVICE PUBLIC POUR L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES

PROBLÉMATIQUE

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 19 février 2013 a inauguré une nouvelle étape de la politique de la ville avec l'ambition de « faire de l'égalité républicaine entre les territoires une priorité de l'action de l'État ». Remettre l'action publique en mouvement dans les quartiers populaires pour renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville passe par « la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la territorialisation des politiques publiques de « droit commun », la concentration de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires et le lancement d'une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain ».

OBJECTIFS

- S'informer sur les enjeux de la réforme de la Politique de la Ville et partager des repères communs ;
- Connaître les principes de la territorialisation des politiques de droit commun (emploi, éducation, santé, sécurité, logement,...) dans les quartiers ;
- Identifier les démarches et les méthodes adaptées aux enjeux et aux spécificités territoriales.

CONTENU

- La mise en œuvre de la politique de la ville : état d'avancement et perspectives ;
- La contractualisation entre le ministère de la ville et les autres ministères et les nouveaux contrats de ville ;
- Le positionnement des cadres des services publics et complémentarité des interventions initiées par l'État, les collectivités territoriales, les EPCI, la société civile et les autres acteurs
- La gouvernance d'un projet de territoire : Les principes d'ingénierie de projet territorial intégré (du diagnostic à l'évaluation) ;
- Les conditions du développement social local : articuler les aspects sociaux, économiques et urbains dans une stratégie intégrée ;
- Visité d'une opération de rénovation urbaine ;
- La prise en compte des enjeux de prévention des discriminations et de participation des habitants dans l'action publique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports conceptuels et méthodologiques, visite de terrain, débats, échanges d'expériences.

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques.

ATELIER N°14

DATE  
16 ET 17 JUIN 2014

LIEU  
IRA BASTIA  
QUAI DES MARTYRS DE LA LIBÉRATION  
20 200 BASTIA

ÉCOLES ORGANISATRICES  
IRA BASTIA  
IGPDE  
ENSOSP

CHEF DE PROJET  
HENRI FLACH  
TÉL. 04 95 32 87 10

CONTACT  
HENRI FLACH  
TÉL. 04 95 32 87 10  
hf.flach@wanadoo.fr  
hf.flach@ira-bastia.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
15 MAI 2014

DIALOGUE DE GESTION ET PILOTAGE  
STRATÉGIQUE : ENJEUX, OUTILS, RETOURS  
D'EXPÉRIENCE, PERSPECTIVES

PROBLÉMATIQUE

Le concept même du dialogue de gestion s'affirme progressivement comme un passage obligé et un « incontournable » de la gestion publique. Il illustre une prise de conscience collective de l'importance capitale que représente la mobilisation des acteurs dans les processus de modernisation et de performance engagés par les organisations publiques pour répondre aux enjeux majeurs auxquels elles sont confrontées. Si la LOLF a défini ce qu'il était pour l'Etat, les collectivités territoriales appliquent quant à elles leur propre vision. C'est dans ce contexte où l'on observe une très forte variété de cas de figure, qu'il semble opportun de questionner et analyser les pratiques au regard notamment des ambitions, des résultats, des outils et perspectives.

OBJECTIFS

- Clarifier la notion de dialogue de gestion établir un état des lieux et un inventaire des pratiques par secteur
- Identifier les logiques des acteurs à des niveaux et dans des contextes différents
- Réfléchir de façon transversale aux perspectives.

CONTENU

- Contenu des conférences :
- A/ Etat des lieux du dialogue de gestion du point de vue des directions départementales interministérielles
  - B/ Etat des lieux du dialogue de gestion du point de vue de l'administration centrale : l'exemple du ministère de l'intérieur.
  - C/ Collectivités, où en est-on ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, cas pratiques

ATELIER N°15

DATE  
DU 17 (10H) AU 19 JUIN (17H)

NOMBRE D'HEURES  
18 HEURES

LIEU  
CNFPT/INSET ANGERS  
RUE DU NID-DE-PIE  
49016 ANGERS

ÉCOLE ORGANISATRICE  
INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES  
TERRITORIALES D'ANGERS (CNFPT/INSET)

CHEF DE PROJET  
TOURIA ARAB  
TÉL. 02 41 22 41 38  
touria.arab@cnfpt.fr

CONTACT ADMINISTRATIF  
CLAIRE VINCENT  
TÉL. 02 41 22 41 16  
claire.vincent@cnfpt.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
16 MAI 2014

SECRET PROFESSIONNEL ET PARTAGE  
D'INFORMATION EN INTERVENTION SOCIALE

PROBLÉMATIQUE

Le secret professionnel est un sujet complexe de l'action sociale, connu comme fondement déontologique et méconnu dans ses limites. Nombre de professionnels sont soumis à cet impératif qui relève du droit : il doit être levé en certaines circonstances, mais fonde également la relation du professionnel avec la personne, lui garantissant un respect de sa vie privée. Le débat sur le secret professionnel cristallise souvent les rapports entre les travailleurs sociaux et les institutions. Source de malentendu, il devient un enjeu de positionnement et d'identité, opacifiant le débat. Dès lors il est nécessaire pour les cadres de disposer de points de repère pour être à même de manager cette question avec les équipes, en ayant un minimum de légitimité. Cette partie présente le contexte général dans lequel s'inscrit le sujet traité.

OBJECTIFS

- Clarifier le concept de secret professionnel en intervention sociale et sa spécificité pour les intervenants sociaux.
- Connaître le cadre juridique et réglementaire.
- Identifier les logiques et les pratiques des différentes institutions autour du secret professionnel et comprendre les difficultés qui en résultent.
- Distinguer secret et secret partagé.
- Réfléchir à la façon dont un cadre peut manager la question du secret dans son service

CONTENU

- Définition, champ d'application, professionnels concernés
- Cadres législatifs et juridiques (application et sanctions du non-respect)
- Éthique, déontologie du secret professionnel
- Les situations nécessitant le secret et celles obligeant sa levée
- Information partagée, secret partagé, des notions à construire : principes, pertinence, recours et conditions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, cas pratiques

PUBLIC VISÉ

Magistrats, cadres des services sociaux des conseils généraux impliqués dans les missions d'ASE, cadres PJJ, commissaires de police, inspecteurs du travail, cadres en charge de politiques sanitaires et sociales (18 à 20 stagiaires)

ATELIER N°16

DATE  
DU 17 (14H) AU 19 (12H) JUIN 2014

NOMBRE D'HEURES  
12 HEURES

LIEU  
INTEFP  
1498, ROUTE DE SAIN BEL  
69280 MARCY LETOILE

ÉCOLE ORGANISATRICE  
INSTITUT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP),  
INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ  
(IRA), ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES (ENG)

CHEF DE PROJET  
VINCENT MARIE-FRANÇOISE  
TÉL. 03 83 19 20 10  
marie-francoise.vincent@travail.gouv.fr

CONTACT ADMINISTRATIF  
VINCENT MARIE-FRANÇOISE  
TÉL. 03 83 19 20 10  
marie-francoise.vincent@travail.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
10 AVRIL 2014

MANAGER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
FEMMES-HOMMES  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROBLÉMATIQUE

Les constats opérés au sein de la fonction publique (rapport Guégot au président de la république 2011) mettent en exergue qu'en dépit d'un certain nombre de mesures favorables en faveur de l'égalité professionnelle femmes hommes des inégalités demeurent :  
→ Féminisation importante  
→ Plus les responsabilités sont élevées moins les femmes sont nombreuses  
→ Inégalités salariales persistantes  
→ Déroulement de carrière moins linéaire

Pour donner une nouvelle impulsion à la politique d'égalité professionnelle dans la fonction publique, la loi du 12 mars 2012 et le protocole d'accord du 8 mars 2013, fixent des objectifs et des principes communs applicables à l'ensemble des employeurs publics dans les 3 versants de la fonction publique qui doivent être déclinés aux différents niveaux (central et déconcentré).

La correction des facteurs discriminants nécessite une action volontaire impulsée par les cadres managers des différentes fonctions publiques visant à modifier les pratiques. Cette action propose aux cadres une réflexion sur leurs pratiques, l'identification des stéréotypes et l'identification de pistes permettant la valorisation des parcours professionnels au féminin.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation les participants seront sensibilisés à la situation de l'égalité professionnelle femmes hommes dans les 3 fonctions publiques et capables d'impulser les mesures nécessaires pour la mise en place d'une politique de progrès.

CONTENU

- Identification de la situation
- L'accord du 8 mars 2013 : les axes de travail
- Ateliers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés et ateliers permettant des partages d'expériences et des projections d'accompagnement au changement de pratique.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques en situation managériale. 30 participants maximum

ATELIER N°17

|                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DATE</b><br>DU 22 (DE 9H30 À 17H30) AU 23 SEPTEMBRE<br>(DE 9H00 À 16H30) 2014                                                           |
| <b>LIEU</b><br>IGPDE<br>20 ALLÉE GEORGES POMPIDOU                                                                                          |
| <b>ÉCOLE ORGANISATRICE</b><br>INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU<br>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE)                                    |
| <b>CHEF DE PROJET</b><br>CÉLINE FOUCHARD-CHANTREUIL<br>RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT « UNIVERSITÉ<br>DES CADRES ET FORMATIONS AU MANAGEMENT » |
| <b>CONTACT</b><br>BRIGITTE TRONC<br>TÉL. 01 58 64 83 01<br>brigitte.tronc@finances.gouv.fr                                                 |
| <b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b><br>26 AOÛT 2014                                                                                           |

METTRE EN PLACE ET ANIMER  
UN RÉSEAU PROFESSIONNEL

PROBLÉMATIQUE

Comment échanger, produire et faire vivre une structure en réseau ? Pour quelle finalité : échanger des pratiques ou des connaissances, favoriser le travail collaboratif, l’innovation et la créativité, animer un groupe ? Choisir de travailler en réseau nécessite d’obtenir l’implication et la contribution des membres du réseau qu’ils soient internes ou externes. Cette formation vous apporte les clés pour créer ou optimiser votre réseau en fonction de votre stratégie et de vos objectifs.

OBJECTIFS

- Définir les enjeux et les objectifs de la mise en réseau.
- Identifier les différentes natures et structures de réseaux.
- Adapter son management à la maturité de son réseau.
- Favoriser les flux d’information.
- Renforcer son réseau en exploitant au mieux toutes les ressources circulant dans un réseau.
- Coordonner, communiquer et organiser la contribution

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Approche personnalisée : chaque participant construit son plan d’actions et le descriptif de sa fonction de pilote de réseau.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques

ATELIER N°18

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DATE</b><br>DU 1 <sup>er</sup> AU 2 OCTOBRE 2014                                              |
| <b>LIEU</b><br>ENSP<br>9, RUE CARNOT<br>69450 SAINT CYR AU MONT D'OR                             |
| <b>ÉCOLE ORGANISATRICE</b><br>ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE<br>(SITE DE CANNES-ECLUSE) |
| <b>CHEF DE PROJET</b><br>THIERRY GUIGUET-DORON<br>thierry.guiguet-doron@interieur.gouv.fr        |
| <b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b><br>20 AOÛT 2014                                                 |

VIOLENCES ET AGRESSIVITÉ DES  
USAGERS : ADAPTER L'ORGANISATION  
ET ACCOMPAGNER LES AGENTS

PROBLÉMATIQUE

Les professionnels des services publics sont amenés à être confrontés aux violences des usagers qui peuvent prendre des formes et des intensités diverses. Tenter d’en identifier les causes peut permettre un travail sur les réponses à apporter au phénomène. Question de société ? L’usager d’hier est aujourd’hui devenu un client exigeant. Question d’individus ? Les difficultés des citoyens touchés par l’insécurité, y compris économique, exacerbe les rapports à l’autre. Question de management ? L’évolution dans l’organisation des services publics et la recherche d’efficience entraînent une distanciation dans les rapports humains. Cette violence ressentie par ceux qui sont « au service de » peut être vécue au mieux comme faisant partie du métier, au pire comme un manque de savoir faire. Dans les deux cas, cette violence ne doit pas être banalisée mais prise en compte par l’institution qui doit définir ce qui est acceptable et ce qui ne l’est pas. Il s’agit d’agir et de réagir pour ne pas seulement subir et subir seul.

OBJECTIFS

- identifier ce que recouvre le terme de violence dans les organisations et les groupes humains et son évolution à travers les âges ;
- appréhender l’impact de la violence pour la victime et pour l’organisation ;
- identifier le rôle de l’institution et du manager dans la gestion de la violence et dans sa prévention et l’accompagnement des équipes concernées ;
- capitaliser les bonnes pratiques à partir d’expériences existantes.

CONTENU

- sociologie de la violence ;
- analyse de l’ampleur du phénomène dans les services au public ;
- présentation de recherches sur la violence dans les services publics ;
- conséquences individuelles et organisationnelles de l’agressivité ;
- comment organiser la prise en charge de la violence et sa prévention ?
- présentation des pratiques innovantes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports conceptuels, mises en situation, échanges de pratiques

PUBLIC VISÉ

Responsables ressources humaines, responsables de services aux usagers, directeurs de services.

ATELIER N°19

DATE  
DU 1<sup>er</sup> AU 3 OCTOBRE (DE 9H30 À 16H30)

LIEU  
IRA  
15 AV. DE LYON  
57070 METZ

ÉCOLE ORGANISATRICE  
IRA DE METZ

CHEF DE PROJET  
MARIE-LAURE DURAND  
03.87.75.93.23.  
mldurand@ira-metz.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
10 SEPTEMBRE 2014

AUTORITÉ ET MANAGEMENT  
ENJEUX, PRATIQUES, POSTURES  
ET PROCÉDURES

PROBLÉMATIQUE

La question de l'autorité est constitutive de l'acte managérial. Souvent elle ne se pense qu'en situation conflictuelle. Souvent aussi, elle se focalise sur la personne, confondant l'activité professionnelle et les qualités personnelles. Mieux assumer son rôle de manager en mettant en œuvre l'acte et la posture d'autorité suppose de comprendre le processus qui confère de l'autorité au manager, au regard des spécificités liées à sa fonction et à son institution. A partir des représentations des stagiaires, nous distinguerons les éléments constitutifs de l'autorité pour la définir d'une manière générale avant de l'appliquer dans les situations contextualisées que peuvent connaître les professionnels présents. Avoir de l'autorité et faire autorité apparaîtront alors comme des constructions d'autorisation individuelle au sein d'un collectif soutenu par une institution. Dans un contexte de critique de l'autorité, celle-ci pourra-t-elle être pensée comme un processus de double autorisation : celle de l'institution qui autorise ses acteurs à s'autoriser des initiatives ?

OBJECTIFS

- Définir l'autorité au regard des fonctions managériales ;
- Penser les enjeux liés à l'autorité dans son contexte institutionnel ;
- Comprendre les enjeux liés au contexte institutionnel des autres stagiaires ;
- Trouver des réponses à la question de l'autorité efficace dans les fonctions managériales ;
- Interroger son rapport à l'autorité.

CONTENU

- Contenus théoriques : approche de l'exercice de l'autorité en situation managériale
- Contenu pratique : faire autorité en situation managériale (Utilisation d'une méthodologie de compréhension de l'exercice de l'autorité en contexte professionnel)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Participation active des stagiaires (individuelle et par groupe ; échanges entre eux et l'intervenant). Apports théoriques et réflexifs de l'intervenant.

PUBLIC VISÉ

Tous cadres des 3 fonctions publiques et de la Sécurité sociale en situation managériale

ATELIER N°20

DATE  
MARDI 7 (9H) AU 8 OCTOBRE (17H)  
ET DU 18 (9H) AU 19 NOVEMBRE (17H)

NOMBRE D'HEURES  
24 HEURES

NOMBRE DE SESSIONS  
2

LIEU  
ENPJJ  
16, RUE CUROIR  
59052 ROUBAIX

ÉCOLE ORGANISATRICE  
ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

CHEF DE PROJET  
PIERRE CAMMARATA  
TÉL. 03 59 03 13 64  
pierre.cammarata@justice.fr

INTERVENANT  
CONSULTANT

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
1<sup>er</sup> SEPTEMBRE (1<sup>ère</sup> SESSION)  
1<sup>er</sup> OCTOBRE (2<sup>ème</sup> SESSION)

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES  
COLLECTIVES POUR RÉUSSIR  
LE PARTENARIAT

PROBLÉMATIQUE

Nos structures et nos modes d'action organisés hier pour assurer les services publics sont aujourd'hui questionnés afin de garantir une qualité de prestation dans une logique d'efficience. De nouvelles orientations, associées à des contraintes diverses, au sein d'environnements institutionnels en évolution, bousculent nos pratiques, nos acquis, nos habitudes et nos repères. Agissant dans des organisations de type pyramidal ou matriciel, les agents doivent de plus en plus penser et mettre en œuvre leurs activités dans une organisation de réseau, voire de partenariat inter-services, inter-directions ou inter-administrations. La coopération et la complémentarité des talents deviennent ainsi une réponse efficiente aux défis posés par les évolutions du service public.

OBJECTIFS

- identifier et expliciter :
- Le sens et les enjeux de la coopération et de la logique de réseau et de partenariat ;
- Les critères d'un partenariat réussi ;
- Les compétences personnelles et collectives de son service à développer des relations de coopération.

CONTENU

- Sens et enjeux de la coopération.
- Le travail en réseau et en partenariat : logique, modalités, moyens, outils.
- Approche du partenariat comme vecteur d'inter-dépendance des acteurs et des institutions.
- Identification de ses besoins de partenariat.
- Diagnostic individuel sur son périmètre, son réseau, ses capacités.
- Travail en inter-sessions : réalisation d'une enquête de réseau.
- Identification et explicitation des conditions de réussite et des capacités à mobiliser pour un partenariat réussi.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés. Échanges sur ses pratiques – Diagnostic de situation Application en inter-sessions et retour d'expérience.

PUBLIC VISÉ

6 cadres de la PJJ  
Cadres des 3 fonctions publiques et de la Sécurité sociale.



ATELIER N°21

DATE  
DU MARDI 14 (10H) AU  
JEUDI 16 OCTOBRE (16H30)

LIEU  
ENSP  
RUE CHAUDE  
77130 CANNES-ECLUSE  
TÉL. 0164693500

ÉCOLE ORGANISATRICE  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE  
(ENSP)  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET  
ENSP : DAPHNÉ LORRIAUX  
TÉL. 0164693523  
daphne.lorriaux@interieur.gouv.fr  
EHESP : B. PARENT  
TÉL. 0299022895  
bertrand.parent@ehesp.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS  
V. DUFOUR  
01 64 69 36 27 OU 36 81  
form-continue.ensop@interieur.gouv.fr  
Y. RESTOIN  
01 64 69 36 44  
urep.ensop@interieur.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
6 SEPTEMBRE 2014

ORGANISATION ET COMMUNICATION  
EN SITUATION DE CRISE

PROBLÉMATIQUE

La crise peut survenir à tout moment et avoir des conséquences désastreuses. Elle nécessite la mise en œuvre de systèmes de régulation pouvant impliquer de nombreux partenaires qui devront agir en coordination pour une meilleure efficacité. Au-delà de l’action sur l’événement, il faut maîtriser la rétroaction de l’information par une communication adaptée, afin d’éviter l’amplification de la crise.

La mobilisation rapide et pertinente des ressources sera un gage d’efficacité dans la gestion d’une crise. Il est donc important d’identifier, en amont, les partenaires, leurs contraintes, leurs procédures en vu d’une adaptation facilitée. L’inventaire des ressources disponibles mobilisables s’inscrit dans une logique de bon management particulièrement utile en situation de crise. Les niveaux stratégiques, décisionnels et communicants des organisations concernées doivent être particulièrement sensibilisés à ces enjeux.

OBJECTIFS

- Identifier les mécanismes de gestion d’une crise.
- Identifier les intervenants et les procédures d’une gestion de crise.
- Sensibiliser sur la problématique de la communication en situation de crise.
- Sensibiliser sur les difficultés de coordination en situation de crise.

CONTENU

- Définition de la crise
- Management et ressources humaines
- Modèle d’organisation (centre opérationnel départemental)
- Plans (ORSEC...)
- Ressources documentaires sur la gestion de crise.
- Principes de communication avec les médias : point presse, communiqué et conférence de presse.
- Particularité de la communication en situation de crise, communication interne et partenariale
- Commandement et coordination
- Prise de décision

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, travaux en sous-groupes (partage d’expérience), simulation (média-training), étude de cas pratique/simulation (gestion de crise).

PUBLIC VISÉ

Tous cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité sociale

ATELIER N°22

DATE  
DU 14 (14 H) AU 16 OCTOBRE (12 H )

NOMBRE D'HEURES  
12H

LIEU  
ESENESR  
BOULEVARD DES FRÈRES LUMIÈRE  
BP 72000  
TÉLÉPORT 2  
86360 FUTUROSCOPE

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE (ESENESR)  
ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE  
LA JEUNESSE (ENPJJ)  
INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES  
TERRITORIALES (CNFPT/INSET) DE NANCY

CHEF DE PROJET  
ANNICK MONTEIL (ESENESR)  
annick.monteil @education.gouv.fr  
TÉL. 05 49 49 25 24

CONTACT ADMINISTRATIF  
ASSISTANTE  
VALÉRIE GERVIER  
valerie.gervier @education.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
15 SEPTEMBRE 2014

LA LAÏCITÉ  
DANS LES SERVICES PUBLICS

PROBLÉMATIQUE

La société française a construit son modèle social et politique autour des principes fondateurs de la République. Les valeurs qui fondent le service public connaissent des évolutions que les managers publics doivent faire vivre à l’épreuve du quotidien.

Les agents publics sont de plus en plus confrontés à la difficulté de faire respecter les principes de laïcité et de neutralité.

Se posent alors pour le cadre de service public les questions de la gestion de cette situation dans son management au quotidien ou encore du traitement des écarts entre les valeurs prescrites et l’action des agents.

OBJECTIFS

- Connaître la situation en France au regard du respect du principe de laïcité ;
- Maîtriser la Législation afin d’être capable de la rappeler et de l’expliciter ;
- Prévenir et traiter les situations à problèmes : quelles mesures, quels outils institutionnels ?
- Identifier les postures à adopter vis-à-vis d’un usager / agent qui, par son comportement, discours... (re)met en cause le principe de laïcité.

CONTENU

- La laïcité, un principe universel, une valeur républicaine (approche historique)
- La diversité spirituelle (approche philosophique)
- Le cadre juridique de la laïcité en France (approche juridique)
- Le respect du principe de laïcité et les points de tension qui peuvent y être liés
- Les postures et les outils pour le traitement de situations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Interventions : universitaire, chercheur, expert institutionnel et retour d’expérience de praticiens ;
- Travaux de groupe en ateliers suivis de restitutions devant l’ensemble des participants ;
- Témoignages et table ronde.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques



ATELIER N°23

DATE  
DU 3 (14H) AU 6 NOVEMBRE (12H)

LIEU  
ENG  
5 BOULEVARD DE LA MARNE  
21071 DIJON CÉDEX

ÉCOLE ORGANISATRICE  
ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

CHEF DE PROJET  
VÉRONIQUE MARTIN-THOMAZO  
SOUS-DIRECTRICE DE LA FORMATION À  
L'ENCADREMENT ET À L'ENVIRONNEMENT  
JUDICIAIRE  
TÉL. 03 80 60 58 06  
veronique.martin-thomazo@justice.fr

ENVOI DES CANDIDATURES  
ENG  
SECRÉTARIAT DE LA FORMATION  
À L'ENCADREMENT ET À L'ENVIRONNEMENT  
JUDICIAIRE  
5 BOULEVARD DE LA MARNE  
21071 DIJON CÉDEX  
TÉL. 03 80 60 58 18  
FAX. 03 80 60 58 10

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014

MANAGEMENT DES ÉQUIPES  
ET GESTION DES CONFLITS

PROBLÉMATIQUE

La difficulté et la diversité des situations rencontrées, le stress, la pénibilité des missions tout autant que la personnalité des uns et des autres conduisent à des tensions dans le cadre du travail. Ces tensions peuvent alors ouvrir sur des conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve dans une position charnière qui l'expose à ces situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit pouvoir assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. De même, sa mission d'encadrement implique qu'il sache épauler ou conseiller adéquatement les fonctionnaires qu'il commande pour réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Pour aborder efficacement la gestion des conflits, deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles.

OBJECTIFS

- Être capable :
- d'identifier les différents types de conflit pouvant intervenir
- d'analyser les causes de conflit
- de dégager les solutions adéquates et des outils de prévention

CONTENU

- les émotions, le stress, l'agressivité, les principes de communication et d'analyse transactionnelle
- le conflit : la dynamique du conflit, les différents types de conflits, les différentes situations de conflits
- la gestion de la motivation
- l'autorité hiérarchique, le management situationnel, le style de leadership
- la gestion du conflit : les différentes manières de gérer les conflits

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études de cas, témoignages

PUBLIC VISÉ

15 cadres des fonctions publiques

ATELIER N°24

DATE  
DU 12 (14H) AU 14 (12H) NOVEMBRE 2014

NOMBRE D'HEURES  
16H

LIEU  
ÉCOLE MILITAIRE, 1 PLACE JOFFRE 75007 PARIS

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE (EOGN)  
ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE  
LA JEUNESSE (ENPJJ)

CHEF DE PROJET  
DOMINIQUE DALIER  
dominique.dalier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONTACT  
cesg.di.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
22 SEPTEMBRE 2014

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ,  
QUELLE PLACE POUR LA PRÉVENTION  
ET LE PARTENARIAT ?

PROBLÉMATIQUE

La sécurité n'est plus l'apanage des seules forces de police ou de gendarmerie. Elle est progressivement devenue une mission partagée. Avec un recul de près de quinze ans, il convient d'analyser la place réelle prise par cette coproduction de la sécurité. La complexité croissante des phénomènes délinquants requiert une approche pluridisciplinaire et l'adoption d'une démarche pro-active visant à sérier les problèmes pour s'attaquer à leurs causes. La prévention et le partenariat, par les perspectives et la démultiplication des moyens qu'ils offrent en période de contrainte budgétaire, présentent une alternative intéressante en termes de management de la sécurité.

OBJECTIFS

- Faire le point de quinze années de politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Évaluer la prévention de la délinquance à l'aune d'indicateurs performants et adaptés.
- Associer la population à sa propre sécurité. Quelle pédagogie adopter à l'égard du citoyen.
- Mobiliser et former les partenaires de la sécurité.

CONTENU

- Retours d'expériences de partenariats.
- L'association des habitants et montée en puissance de la sécurité privée.
- L'appropriation des espaces et des flux en termes de sécurité.
- L'approche particulière de la sécurité en milieu scolaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, tables rondes, débats, échanges et analyses d'expériences.

PUBLIC VISÉ

- Cadres de la sécurité intérieure et corps préfectoral
- Cadres de la PJJ
- Cadres des collectivités territoriales
- Magistrats
- Chefs d'établissements scolaires
- Universitaires, criminologues, chercheurs

ATELIER N°25

DATE  
DU 17 (9 H) AU 19 NOVEMBRE 2014 (17H)

NOMBRE D'HEURES  
18H

LIEU  
ENM PARIS  
3TER QUAI AUX FLEURS  
75004 PARIS

ÉCOLE ORGANISATRICE  
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

CHEF DE PROJET  
STÉPHANIE AUSBART,  
MAGISTRAT ET COORDONNATEUR DE FORMATION  
TÉL. 01 44 41 99 71  
stephanie.ausbart@jusitce.fr

CONTACT  
Patricia DEZAIRE  
patricia.dezaire@justice.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
15 SEPTEMBRE 2014

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

PROBLÉMATIQUE

En écho au décret du 18 avril 2008 créant une délégation nationale de lutte contre la fraude, définie comme une atteinte aux finances publiques, cette session recensera l'ensemble des acteurs concernés ainsi que les dispositifs législatifs à même de s'appliquer dans cette lutte.

OBJECTIFS

- Recenser les acteurs des différentes administrations : organismes sociaux, locaux et nationaux, administrations publiques, services de police judiciaire
- Alimenter une réflexion sur l'effectivité du tryptique prévention-détection répression.

CONTENU

- Les problématiques générales de lutte contre la fraude aux finances publiques et l'architecture du dispositif ;
- La typologie des fraudes fiscales, sociales, douanières ;
- Le travail illégal ;
- Les politiques publiques en matière de lutte contre les fraudes et le lien avec la lutte contre la délinquance de droit commun ;
- La politique pénale en la matière ;
- Les techniques innovantes de lutte contre la délinquance via la voie financière.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et tables rondes suivies de débats avec les participants.

PUBLIC VISÉ

- Magistrats (20) ;
- Officiers de police(5), officiers de gendarmerie(5) ;
- Officiers de douane judiciaire (5), Inspecteurs du travail, cadres de la fonction publique (20).

ATELIER N°26

DATE  
DU 1<sup>er</sup> (14H) AU 3 DÉCEMBRE (12H) 2014

LIEU  
ÉCOLE MILITAIRE, 1 PLACE JOFFRE 75007 PARIS

ÉCOLES ORGANISATRICES  
ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE (EOGN)  
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)

CHEF DE PROJET  
JEAN-MARC JAFFRÉ  
jean-marc.jaffre@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONTACT  
cesg.di.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
28 SEPTEMBRE 2014

LES JEUNES ET L'AUTORITÉ PUBLIQUE

PROBLÉMATIQUE

Réfléchir de manière pluridisciplinaire à l'évolution des relations entretenues par les jeunes avec les représentants de l'autorité publique et aux voies possibles pour améliorer ces relations.

OBJECTIFS

- Clarifier les notions d'autorité et d'autorité publique
- S'interroger sur la spécificité du rapport à l'autorité à l'adolescence
- Décrire l'évolution des comportements juvéniles à l'égard des représentants de l'autorité : enseignants, forces de l'ordre, représentants des pouvoirs publics, magistrats
- Explorer les voies possibles pour modifier les relations parfois dégradées entre les jeunes et les institutions publiques.

CONTENU

- Approche pluridisciplinaire de la notion d'autorité publique et de rapport à l'autorité publique : (philosophie, sociologie, sciences)
- Réflexion sur la crise de l'autorité dans la société contemporaine
- Analyse des expériences des titulaires de l'autorité publique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, analyse d'expériences

PUBLIC VISÉ

- Magistrats
- Cadres de la sécurité intérieure
- Cadres des fonctions publiques
- Éducation Nationale
- PJJ

DU 3 (14H AU 7 MARS (12H) 2014

EHESP RENNES  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ  
PUBLIQUE - EHESP-  
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD  
35043 RENNES  
TÉL. : 02 99 02 27 44  
FAX : 02 99 02 26 26

EHESP

CHRISTOPHE LE RAT - DIRECTEUR ADJOINT DES  
ÉTUDES EHESP

BÉATRICE FURET  
beatrice.furet@ehesp.fr  
TÉL : 02 99 02 27 44

3 FÉVRIER 2013  
(DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

## OBJECTIFS

- Confronter les points de vue de professionnels confirmés avec ceux des élèves en cours de formation
- Identifier les différents partenaires intervenant dans le champ traité par la thématique : leurs rôles, leurs contraintes, leurs modes de représentation et d'action,
- Développer des relations partenariales à promouvoir entre les professions concernées
- Appréhender les conditions, les démarches méthodologiques et les moyens nécessaires à une coopération efficace ou à un meilleur positionnement réciproque
- Partager ses expériences

## CONTENU

- Thématique 1 : Le traitement de la maltraitance
- Thématique 2 : La santé au travail
- Thématique 3 : La précarité des personnes âgées
- Thématique 4 : Les systèmes d'information
- Thématique 5 : La communication publique
- Thématique 6 : Les dérives sectaires
- Thématique 7 : Précarité et souffrance psychique
- Thématique 8 : La contrefaçon des produits de santé
- Thématique 9 : L'inspection : un outil de contrôle de légalité et de conformité ou un outil de prévention des risques et des crises ?

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences, partage d'expériences, travail en atelier

## PUBLIC VISÉ

Tout cadre travaillant dans les services ou administrations des 3 fonctions publiques intéressé par l'une des thématiques proposées

Le contenu détaillé de chaque thématique est accessible sur le site du RESP : **[www.resp-fr.org](http://www.resp-fr.org)** rubrique : **Activités et formations - Session Inter-écoles**

## NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

## NOTES

[illegible]

## NOTES

[illegible]

Bulletin d'inscription



Mme, Mlle, M. (nom, prénom): .....

Fonction: .....

Organisme / Employeur: .....

Téléphone professionnel: .....

Adresse mail professionnelle: .....

Adresse personnelle: .....

.....

Inscription à l'atelier n°: .....

Titre de l'atelier: .....

.....

Dates de l'atelier: .....

Motivations: .....

.....

Date:  
Signature de l'employeur

Date:  
Signature de l'agent

LES ÉCOLES PARTENAIRES  
www.resp-fr.org



|                                                                                                                        |                                                                                                         |                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)<br>80, Rue de Reuilly<br>CS 41232<br>75578 PARIS cédex 12 | ENPJJ<br>16, Rue du Curoir<br>BP 90114<br>59052 ROUBAIX cédex 1                                         | CNFPT/INSET Angers<br>Rue du Nid de Pie<br>BP 62020<br>47016 ANGERS cédex 01               |
| Direction de l'enseignement militaire supérieur<br>1, Place Joffre<br>Case 46<br>75700 PARIS SP 07                     | ENSOSP<br>1070, Rue Lieutenant Parayre<br>BP 20316<br>13798 AIX EN PROVENCE cédex 03                    | CNFPT/INSET Dunkerque<br>1-7, Place de la République<br>BP 5251<br>59140 DUNKERQUE cédex 1 |
| École des hautes études en santé publique (EHESP)<br>Avenue du Professeur Léon Bernard<br>CS 74312<br>35043 RENNES     | ENSP<br>9, Rue Carnot<br>69450 SAINT-CYR--AU-MONT-D'OR                                                  | CNFPT/INSET Nancy<br>1, Boulevard d'Austrasie<br>BP 20442<br>54001 NANCY cédex             |
| École nationale d'administration (ENA)<br>1, Rue Sainte Marguerite<br>67080 STRASBOURG cédex                           | EOGN<br>Avenue du 13ème Dragons<br>77010 MELUN                                                          | INTEFP<br>1498, Route de Sain Bel<br>69280 MARCY L'ETOILE                                  |
| ENAP<br>440, Avenue Michel Serres<br>CS 10028<br>47916 AGEN cédex 9                                                    | ESENESE<br>Boulevard des Frères Lumière<br>BP 72000 - Téléport 2<br>86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL cédex | IRA de Bastia<br>Quai des Martyrs de la Libération<br>BP 317<br>20297 BASTIA               |
| ENG<br>5, Boulevard de la Marne<br>CS 27109<br>21071 DIJON Cédex                                                       | IGPDE<br>20, allée Georges Pompidou<br>94306 VINCENNES cédex                                            | IRA de Metz<br>15, Avenue de Lyon<br>57070 METZ                                            |
| ENM<br>10, rue des Frères Bonie<br>33080 BORDEAUX cédex                                                                | CNFPT/INET<br>2A, Rue de la Fonderie<br>BP 20026<br>67080 STRASBOURG cédex                              |                                                                                            |

# DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

Nous, écoles de service public, fondons notre identité commune sur les principes républicains énoncés par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen à laquelle notre nation se réfère à travers sa Constitution.

Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.